

AGRICULTURE : le sel marin de l'Île de Ré estampillé Indication géographique protégée

Le Sel et la Fleur de sel de l'Île de Ré (Charente-Maritime) ont été reconnus par une IGP le 17 novembre dernier, au terme de 14 ans de procédure. Au-delà de la fierté de cette reconnaissance, cette IGP, portée par l'[APSIR - ASSOCIATION DES PRODUCTEURS DE SEL MARIN DE L'ÎLE DE RÉ](#) (siège à Ars-en-Ré/17), permet d'ancrer l'héritage porté par les sauniers de l'Île de Ré, fait de gestes répétés depuis 10 siècles et de vieux outils en bois.